

# AVIS PUBLIC

## RÈGLEMENTS NUMÉRO 21-13

Avis public est présentement donné par la directrice générale de la municipalité de Ferme-Neuve que le règlement numéro 21-13 modifiant le règlement numéro 21 relatif aux divers permis et certificats a été adopté par résolution le 24 août 2021.

Ce règlement entre donc en vigueur à la date de cet avis soit le 8 février 2022, il s'agit du règlement :

- Règlement 21-13 modifiant le règlement numéro 21 relatif aux divers permis et certificats;

Ce règlement peut être consulté de 9h00 à 12h00 et de 13h00 à 16h00 du lundi au jeudi et de 9h00 à 12h00 le vendredi au bureau municipal situé au 125, 12<sup>e</sup> Rue à Ferme-Neuve.

Donné à Ferme-Neuve, ce 8<sup>e</sup> jour de février deux mille vingt-deux.



Bernadette Ouellette,  
Directrice générale et  
Secrétaire-trésorière

---

### CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussignée, **Bernadette Ouellette**, directrice général et secrétaire-trésorière certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-joint conformément à la Loi, le 8 février 2022.

En foi de quoi, je donne ce certificat à Ferme-Neuve, ce 8 février 2022



Bernadette Ouellette,  
Directrice générale et  
Secrétaire-trésorière